

trois accusateurs les plus acharnés.

A quoi bon? C'est là sans doute ce qu'il répondait aux officiers qui, moins découragés et moins abattus que leur chef, venaient presque chaque jour le supplier de faire encore une tentative, d'essayer encore quelque chose pour dégager l'armée, pour sauver au moins l'honneur du drapeau.

A quoi bon nous défendre encore, à quoi bon lutter, à quoi bon mourir?

A quoi bon? mais à remporter des victoires, mais à battre les Prussiens et à les chasser de France, comme nous venons de les chasser d'Orléans.

A quoi bon? Mais quand nous n'aurions plus aucun espoir de succès, quand nous serions aussi certains d'être vaincus que nous nous croyons sûrs de finir par vaincre, ne serait-ce rien de faire voir à l'Europe que nous ne sommes pas un peuple si efféminé et si amolli qu'on le veit bien dire, et que nous sommes encore capables de sacrifice et de dévouement.

— Ne serait-ce rien que de nous relever dans notre propre estime, de nous retremper dans notre propre sang, et de puiser dans ce bain généreux la vertu divine qui peut seule nous régénérer et nous rejuvenir?

A quoi bon? C'est avec de pareils mots qu'on justifie toutes les défaillances et qu'on légitime toutes les lâchetés.

C'est en disant à quoi bon? qu'on capitule avec sa confiance, avant de capituler avec l'ennemi.

(Moniteur universel.)

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Voici le texte de l'arrêté par lequel M. Armand Duportal, préfet de la Haute-Garonne, a fait sa soumission au gouvernement de Tours :

« Le préfet de la Haute-Garonne, commissaire à la défense nationale,

« Vu les arrêtés par lui rendus les 1^{er} et 3 novembre courant ; le premier, relatif au remplacement provisoire des deux généraux Courtois et Hurbal et de Veulens, démissionnaires, et à la nomination d'un directeur civil placé à la tête de l'arsenal de Toulouse ;

« Le second déclarant l'indignité des magistrats compromis dans les commissions mixtes de 1852, et par application de ce principe d'indignité, portant interdiction de siéger au président Degrand ;

« Considérant que ces mesures, exclusivement ressortissantes du pouvoir central, n'avaient été prises que sous la pression d'impérieuses nécessités de tranquillité publique, et sous la réserve implicite de l'approbation ministérielle ;

« Attendu que le gouvernement de Tours a pu se méprendre sur le véritable mobile et le caractère des mesures précitées, et leur attribuer un sentiment coupable contre lequel protestent les déclarations publiques du préfet de la Haute-Garonne.

« Arrête :

« Art. 1^{er}. Les deux arrêtés des 1^{er} et 3 novembre spécifiés ci-dessus, sont et demeurent rapportés.

« Art. 2. Le présent arrêté recevra la même publicité que les deux qu'il rapporte.

« Toulouse, le 9 novembre 1870.

« Le préfet de la république, commissaire à la défense nationale,

Armand DUPORTAL.

Le Journal d'Indre-et-Loire annonce que l'on a saisi dans les derniers combats devant Orléans, sur un officier supérieur, une pièce fort importante : c'est la carte de l'invasion indiquant les points stratégiques à occuper.

Ni Blois ni Tours ne sont indiqués, non plus que Romorantin et Vendôme ; la ville de Saint-Aignan est le seul point indiqué dans le département de Loir-et-Cher.

Dans le Cher, Bourges et Vierzon sont marqués ; Issoudun, dans l'Indre, Saint-Aignan, Vierzon et Bourges marquent les points extrêmes de l'invasion projetée de nos côtés.

Dans le sud-est, elle s'étend jusqu'à Dijon et Besançon. Dans le nord-ouest, jusqu'à Amiens, Dieppe, Rouen ; dans le centre, jusqu'à Cosne et Clamecy.

On va compléter le plan de la défense de Nantes, par la mise en position de 40 canons de marine, empruntés aux arsenaux de Brest et de Lorient.

L'Indépendance Bretonne rapporte que M. de Charette ayant demandé à M. Gambetta l'autorisation pour son corps de conserver l'uniforme sous lequel celui-ci a versé généreusement son sang pour l'Eglise, M. le ministre de la guerre a répondu : « Colonel, votre uniforme rappelle des souvenirs trop glorieux pour que je ne vous prie pas de le conserver.

Le Moniteur officiel du gouvernement général à Reims, publie les documents que voici :

Par ordre du roi, en date de Versailles, 4 novembre 1870, les frontières du gouvernement général de Lorraine et du gouvernement général siégeant à Reims ont été fixées comme suit :

1^o Font partie du gouvernement général de Lorraine les départements de la Meuse, des Vosges, de la Haute-Saône, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, les deux derniers à l'exception des districts qui, d'après l'ordre du roi, en date du 21 août 1870, sont incorporés au gouvernement général d'Alsace.

2^o Le gouvernement général à Reims comprend les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, Seine-et-Marne, Aube et Seine-et-Oise.

Il est interdit aux rédactions des journaux

qui paraissent dans les provinces occupées faisant partie de ce gouvernement général, de publier aucune critique ou protestation contre les mesures des autorités allemandes.

Ces rédactions sont tenues d'insérer les communications des autorités allemandes textuellement et dans la prochaine feuille du journal.

En cas de contravention, la continuation du journal serait prohibée.

Un correspondant affirme qu'un général prussien a été fait prisonnier par les soldats du 6^e dragons, au moment où il se sauvait en voiture.

Cette nouvelle, nous la reproduisons sous la plus extrême réserve, d'autant plus que le correspondant avoue n'avoir pu savoir le nom de ce général.

On dit que ce prisonnier serait un aide-de-camp du général de Thann.

Samedi dernier, vers huit heures du soir, un détachement des gardes mobiles de la Gironde conduisait à la gare d'Orléans un convoi de 1,000 prisonniers prussiens et bava-rois à destination de Pau, où ils doivent être internés. La physionomie de la plupart de ces malheureux ne respirait ni l'abattement ni le désespoir, mais la plus complète indifférence à leur sort. Nous en avons même vu plusieurs, dit le Journal de Loiret, échanger en français avec les personnes présentes quelques paroles où ils exprimaient leur satisfaction d'échapper par la captivité aux périls de la guerre.

Lorsque les premiers prisonniers bavarois arrivèrent à Blois, ils étaient très-avahés et ne dissimulaient pas leur terreur.

Selon l'usage, leurs chefs leur avaient fait croire que s'ils étaient pris, ils seraient fusillés. Ces malheureux s'attendaient donc à être passés par les armes d'un moment à l'autre.

C'est alors que M. le préfet de Loir-et-Cher leur a adressé une courte allocution, dans laquelle il s'est attaché à les rassurer et à leur faire comprendre que la France ne cessait jamais d'être la nation généreuse, même contre des ennemis barbares, menteurs et perfides.

Les prisonniers, en entendant ces paroles, se sont livrés à la joie la plus bruyante, et se sont mis en marche au cri de : Vive la France !

Un témoin oculaire de cette scène raconte que les Bavarois ne désirent que la fin de la guerre.

Un officier a dit textuellement :

« Si les Français trouvent devant eux des Prussiens, de vrais Prussiens, qu'ils les écrasent sans merci. Qu'ils ne tuent que des Prussiens et la guerre sera tôt finie. »

Il a été décidé que les bataillons qui parviendraient à s'emparer d'un canon ennemi en conserveraient la possession comme souvenir et récompense de leur courage.

Vendredi, dit l'Indépendant, sont arrivés à Blois deux convois de prisonniers bavarois. Les premiers étaient des fantassins.

Les seconds, des soldats d'artillerie avec 60 fourgons attelés et 2 canons.

En général, leur attitude était assez peu martiale ; beaucoup nous rappelaient, avec leurs grandes capotes et leurs casquettes plates, ces musiciens ambulants qui viennent parcourir nos provinces avec des cirques. La plupart semblaient fort satisfaits d'avoir fini la campagne.

Tout le second convoi avait été pris par 40 dragons, tout fiers de leur capture.

Il y avait plusieurs officiers, l'un d'eux ne se préoccupait que de son argent : il avait sur lui plus de 2,000 fr. ; presque entièrement en argent français, provenant sans doute du fruit de ses rapines ; dans sa malle, on a trouvé deux rideaux de mousseline brodée, qu'il avait volés assurément dans quelques une de nos villes. Il a prétendu que c'était un cadeau de fiancée qu'il avait apporté avec lui d'Allemagne. Singulier bagage pour un soldat !

L'Avenir de Blois rapporte ce qui suit :

« Au nombre des voitures qui accompagnaient les prisonniers bavarois amenés hier dans notre ville, plusieurs étaient chargées d'objets qu'ils avaient dérobés dans les villages qui avaient subi leur passage, tels que glaces, pendules, chaussures d'enfants, vêtements à usage de femme, billes de billards et bien d'autres objets impropres à leur usage.

« De semblables délits constatés contre des Français, ne resteraient pas impunis.

« Pourquoi n'appliquerait-on nos lois aux voleurs bavarois, saxons ou autres aussi bien qu'aux Français ?

« Nos insatiables ennemis en prennent trop à leur aise. Ils méritent punition. »

Les désordres qui viennent de marquer l'entrée en campagne de la première légion de marche du Rhône, et qui ont eu si terrible dénouement, dit le Salut public de Lyon, ne doivent inspirer aucune crainte sur l'esprit qui anime ce corps de troupes.

« L'échauffourée de Villefranche est l'œuvre d'un très petit nombre de meneurs, dont les agissements étaient depuis longtemps signalés et qui, dans plusieurs occasions déjà, avaient donné un commencement d'exécution de dissolvantes tentatives.

« Ce groupe de meneurs, dont le plus compromis, un sergent-major, est en fuite depuis les événements de vendredi, — recevait de l'argent on ne sait de quelles mains ; il avait pour instruments quelques têtes exaltées et quelques mauvais soldats.

« La théorie mise à chaque instant en avant par ces égarés était d'ailleurs celle-ci : les gardes nationaux mobilisés ne sont pas des soldats, ce sont des citoyens, des civils, et, comme tels, ils ne doivent pas être astreints à la rigueur du service. Ils doivent être ou réelle tous les officiers, obéir dans la mesure de leur dignité, toucher un salaire de 2 fr. par jour, être logés chez l'habitant, coucher dans des lits, etc., etc.

« Ces aberrations qui s'affichaient hautement dans les discussions de casernes ont prétendu s'imposer, à l'entrée en campagne,

dans l'ordre des faits. On sait trop ce qui s'en est suivi. Mais répétons-le encore : l'immense majorité de la légion y était demeurée étrangère et les déplorait. Elle a prêté, d'un bout à l'autre, main-forte à leur répression et les troupes expédiées de Lyon n'ont eu qu'à assister au dernier acte de ce drame militaire. Leur fonction, à Villefranche, s'est bornée à la douloureuse corvée qu'on nomme la « parade d'exécution. »

« C'est à ce moment suprême que l'esprit de discipline des légionnaires a eu à triompher de la plus rude épreuve. Les hommes d'un peloton d'exécution ont, d'un accord instinctif tiré à côté. Le condamné a levé le bandeau qui couvrait ses yeux et a dit : « Je ne suis pas blessé. » Une immense émotion a soulevé alors des milliers de poitrines et les cris de : Grâce ! bien qu'interdits sous peine de mort en pareille circonstance, se sont fait entendre.

« Mais la rigueur de la loi martiale ne pouvait fléchir. Le bandeau a été remis sur les yeux du condamné, et le peloton, qui avait reçu l'ordre de recharger ses armes, a obéi jusqu'au bout. »

Nous empruntons à une correspondance adressée de Dresde à l'International les passages suivants, concernant les évasions fréquentes qui ont lieu de la part des prisonniers français internés en Allemagne :

Dresde, 13 novembre.

« Les évasions commencent à être fréquentes parmi nos prisonniers ; malheureusement elles ne sont pas toutes couronnées de succès. Hier, on a arrêté trois fuyards à quatre kilomètres d'ici ; ils se rendaient en Bohême, mais ils s'étaient fourvoyés. On les a conduits dans la forteresse de Koenigsstein. Seront-ils fusillés ? J'espère que non.

« Vous savez que cette forteresse, taillée à pic de tous côtés à une hauteur qui varie entre 200 et 600 pieds au-dessus des terrains environnants, héberge environ 600 prisonniers français. Trois d'entre eux, il y a deux jours, ont néanmoins réussi à prendre la clef des champs au moyen de fortes laniers de toile munies de gros nœuds qu'ils avaient fabriqués avec des caleçons et des chemises ! Ce projet a dû être formé bien des jours avant l'évasion. Dès qu'on s'est aperçu de leur disparition, on a tiré le canon ; mais on a tiré pour le roi de Prusse, car un télégramme envoyé de Bodenbach, première station autrichienne de la ligne de Dresde-Prague, annonçait officiellement, quelques heures plus tard, au commandant prussien de la forteresse saxonne, que les oiseaux qui s'étaient envolés étaient tombés dans les mains d'un donanier autrichien, qui les avait remis à l'autorité locale pour être conduits à Prague et à Vienne.

« Ce qui a le plus vexé, paraît-il, le commandant de la forteresse, c'est de recevoir le lendemain une canne avec un carré de papier ainsi conçu : « Général, acceptez ce souvenir d'un français qui a retrouvé ses jambes. »

« Un de ces trois prisonniers, soit qu'il éprouvât réellement de la difficulté à marcher, soit que, comme Sixte-Quint, il simulât une infirmité, il était arrivé en boitant à la forteresse et s'était toujours servi d'un bâton pour se promener.

« Il avait envoyé bâton et billet au commandant par un paysan d'un village frontière. Vous jugez d'ici la mine de notre Prussien.

« Une grande effervescence règne depuis quelques jours parmi nos prisonniers français qui ont appris que la Prusse voulait non-seulement séparer les Alsaciens et les Lorrains de leurs compatriotes, mais qu'elle avait pris la décision de les verser dans des régiments prussiens ou allemands et de les faire marcher sur le théâtre de la lutte. Si telle décision a été prise — et ce bruit, qui court depuis huit jours déjà, n'a pas été démenti — on peut s'attendre prochainement à des scènes très-graves partout où se trouvent internés des Lorrains et des Alsaciens.

« Une lettre de Creil annonce que le pont de pierre de cette ville a été miné par les Prussiens, mardi ; ordre a en outre été donné aux bateaux de se garder.

Le journal de la Défense nationale, de Limoges, cite, parmi les prisonniers allemands faits à Orléans, le gouverneur prussien de cette ville, qui porte le nom d'une famille française bien connue, M. de Parceval. Une portion de la famille protestante de Parceval aurait, dit-on, émigré après la révocation de l'édit de Nantes ; c'est ce qui explique ce nom français désignant un fonctionnaire prussien.

On mande à la Gazette de Cologne que le général von der Tann a abandonné 800 malades et blessés à Orléans. Lors de la retraite des troupes allemandes, la ville fut déclarée responsable du sort de ces malheureux. On la menaçait du sort le plus rigoureux au retour des troupes allemandes qui auraient lien dans quelques jours, s'ils étaient l'objet de mauvais traitements. La ville accepta sans hésiter la responsabilité qu'on lui imposait.

« Nous sommes arrivés à l'un de ces moments solennels dans la vie d'un peuple, où le salut de la patrie exige un effort suprême de la part de tous ses enfants. Jusqu'ici, grâce à Dieu, le clergé s'est montré à la hauteur des circonstances difficiles que nous traversons : il est à son poste, sur les champs de bataille et dans les ambulances, recueillant les blessés sous le feu de l'ennemi, et leur prodiguant, avec les secours de son mi-

nistère, toutes les ressources de la charité chrétienne. Mais le devoir a grandi avec le péril : les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par les capitulations désastreuses et par les prétentions exorbitantes d'un ennemi qui semble vouloir se mettre au ban de la civilisation. Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur ; or, c'est au clergé à donner l'exemple, autant qu'il est en lui.

« Sous l'empire d'une législation protectrice des droits et des intérêts de la religion, les élèves du séminaire ont joui jusqu'à présent du privilège d'exemption militaire. Mais en face de la patrie humiliée et meurtrie, je n'hésite pas à croire que nos braves séminaristes sont tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, jusqu'à ce que l'étranger soit chassé du territoire français. C'est pourquoi, voulant concilier le respect des saints canons avec le devoir qui incombe à chacun de contribuer selon ses forces à la défense nationale, je vous charge, monsieur le supérieur, de veiller à l'exécution des mesures que je viens de prendre.

« Ceux d'entre les élèves du séminaire qui sont engagés dans les rangs de la cléricature se tiendront à notre disposition pour servir d'infirmiers dans les corps de troupes régulières ou auxiliaires. Quant aux autres, qui ne trouveraient pas d'emploi dans l'état de leur santé ou dans la faiblesse de leur complexion, je vous prie de leur faire savoir de ma part que je les verrai avec grand plaisir s'engager dans la garde mobilisée, ou dans les légions de MM. Cathelineau et de Charette. Déjà une vingtaine d'entre eux ont devancé mon appel, et je les en félicite. Ou ils tomberont martyrs de la patrie, et ils auront rendu à la religion le plus signalé des services ; ou ils reviendront au séminaire avec l'aureole du dévouement et le sacerdoce ne comptera pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice, ni plus honorés de la confiance des peuples. Et quoi qu'il puisse arriver, nous aurons fait tout ce qui dépendait de nous pour le salut de la France, notre mère à tous. »

CHARLES EMILE,
Evêque d'Angers.

Le maréchal Mac-Mahon

Voici le bulletin officiel sur la blessure et la guérison du maréchal Mac-Mahon :

« Le 1^{er} septembre, à six heures du matin, tout au début de la bataille de Sedan, M. le maréchal de Mac-Mahon parcourait la première ligne de nos positions défensives se dirigeant de notre droite sur notre gauche, c'est-à-dire d'un point situé entre les villages de Balan et de Bazelle, allant de là vers la Moncelle. Arrivé en face de ce village, placé très en vue avec son état-major et son escorte, sur le plateau faisant face à l'ennemi, il fut assailli par une grêle de projectiles, de balles et d'obus. Deux obus tombèrent à sa droite et à sa gauche, à quelques pas de lui, éclatèrent et épouvantèrent les chevaux qui firent rapidement demi-tour. C'est à ce moment que le maréchal se sentit frappé : il crut, sur l'instant, être seulement contusionné. La douleur l'obligea bientôt à descendre de cheval ; on vit le sang ruisseler par la jambe gauche de son pantalon ; il ne put plus se soutenir. Son cheval était blessé également au genou par un des éclats du même projectile.

« Deux de ses officiers d'ordonnance conduisirent le maréchal dans une petite maison située dans un fond, à quelques centaines de pas en arrière. Puis on amena une voiture d'ambulance, et il fut rapporté à Sedan, à son logement de la rue Impériale.

« La partie centrale de la fesse gauche offrait une plaie large de 5 centimètres dans tous les sens et profonde. La première exploration n'y fit pas rencontrer le projectile. A un deuxième examen, fait après le nettoyage des parties, on rencontra près de l'os du bassin une saignée inégale due à la présence d'un corps étranger, arrêté immédiatement sous la peau. Une large incision fut faite, et l'on retira un fragment de plomb provenant du revêtement de l'obus, long de 4 centimètres, large de 2 et épais de 5 millimètres, recouvert par de grandes rondelles de la chemise, du pantalon et du manteau.

« Ces deux plaies communiquaient l'une avec l'autre par un trajet de 14 centimètres de long, qui était le chemin parcouru par le fragment métallique.

« La blessure se comporta bien, grâce à ces soins immédiats et à la bonne constitution du maréchal. Le 5, dans l'après-midi, il put être transporté à 3 lieues de Sedan, au petit château de Pourru-aux-Bois. Aucun accident sérieux n'entrava la marche continue vers la guérison, si ce n'est un décollement assez étendu qui céda à une compression méthodique, et quelques accès de fièvre légère, qui cédèrent au sulfate de quinine.

« A la date du 4 novembre, nous avons fait visite à M. et Mme de Mac-Mahon, à la résidence de Pourru-aux-Bois. Sa guérison est presque complète. L'illustré blessé marche un peu, sort en voiture dans les environs, et attend la désignation de la résidence qui lui sera indiquée par le roi Guillaume.

« Des deux plaies, l'une est absolument fermée : celle d'entrée du projectile n'est pas encore entièrement guérie, mais elle sera dans quelques jours. Le maréchal sera tenu pendant quelques mois encore à des précautions, mais il guérira sans aucune infirmité.

« D^r F. CUENNE fils.
« Méd.-maj., 1^{re} classe. »

Nouvelles d'Orléans.

Le corps franc du général Cathelineau éclaira l'armée de la Loire. On lui attribue déjà mille exploits légendaires dont M. Cathelineau lui-même refuse la vaine gloire, et voici en quels termes il s'exprime sur la part qu'il vient de prendre aux hostilités :

« Nous n'avons jusqu'ici malheureusement pu rencontrer l'ennemi qu'en très-petit nombre ; mais nous avons repris les positions perdues et purgé tout le pays des ravages qui s'y faisaient avant notre arrivée. »

« Nous sommes arrivés à l'un de ces moments solennels dans la vie d'un peuple, où le salut de la patrie exige un effort suprême de la part de tous ses enfants. Jusqu'ici, grâce à Dieu, le clergé s'est montré à la hauteur des circonstances difficiles que nous traversons : il est à son poste, sur les champs de bataille et dans les ambulances, recueillant les blessés sous le feu de l'ennemi, et leur prodiguant, avec les secours de son mi-

nistère, toutes les ressources de la charité chrétienne. Mais le devoir a grandi avec le péril : les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par les capitulations désastreuses et par les prétentions exorbitantes d'un ennemi qui semble vouloir se mettre au ban de la civilisation. Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur ; or, c'est au clergé à donner l'exemple, autant qu'il est en lui.

« Sous l'empire d'une législation protectrice des droits et des intérêts de la religion, les élèves du séminaire ont joui jusqu'à présent du privilège d'exemption militaire. Mais en face de la patrie humiliée et meurtrie, je n'hésite pas à croire que nos braves séminaristes sont tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, jusqu'à ce que l'étranger soit chassé du territoire français. C'est pourquoi, voulant concilier le respect des saints canons avec le devoir qui incombe à chacun de contribuer selon ses forces à la défense nationale, je vous charge, monsieur le supérieur, de veiller à l'exécution des mesures que je viens de prendre.

« Ceux d'entre les élèves du séminaire qui sont engagés dans les rangs de la cléricature se tiendront à notre disposition pour servir d'infirmiers dans les corps de troupes régulières ou auxiliaires. Quant aux autres, qui ne trouveraient pas d'emploi dans l'état de leur santé ou dans la faiblesse de leur complexion, je vous prie de leur faire savoir de ma part que je les verrai avec grand plaisir s'engager dans la garde mobilisée, ou dans les légions de MM. Cathelineau et de Charette. Déjà une vingtaine d'entre eux ont devancé mon appel, et je les en félicite. Ou ils tomberont martyrs de la patrie, et ils auront rendu à la religion le plus signalé des services ; ou ils reviendront au séminaire avec l'aureole du dévouement et le sacerdoce ne comptera pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice, ni plus honorés de la confiance des peuples. Et quoi qu'il puisse arriver, nous aurons fait tout ce qui dépendait de nous pour le salut de la France, notre mère à tous. »

CHARLES EMILE,
Evêque d'Angers.

Le maréchal Mac-Mahon

Voici le bulletin officiel sur la blessure et la guérison du maréchal Mac-Mahon :

« Le 1^{er} septembre, à six heures du matin, tout au début de la bataille de Sedan, M. le maréchal de Mac-Mahon parcourait la première ligne de nos positions défensives se dirigeant de notre droite sur notre gauche, c'est-à-dire d'un point situé entre les villages de Balan et de Bazelle, allant de là vers la Moncelle. Arrivé en face de ce village, placé très en vue avec son état-major et son escorte, sur le plateau faisant face à l'ennemi, il fut assailli par une grêle de projectiles, de balles et d'obus. Deux obus tombèrent à sa droite et à sa gauche, à quelques pas de lui, éclatèrent et épouvantèrent les chevaux qui firent rapidement demi-tour. C'est à ce moment que le maréchal se sentit frappé : il crut, sur l'instant, être seulement contusionné. La douleur l'obligea bientôt à descendre de cheval ; on vit le sang ruisseler par la jambe gauche de son pantalon ; il ne put plus se soutenir. Son cheval était blessé également au genou par un des éclats du même projectile.

« Deux de ses officiers d'ordonnance conduisirent le maréchal dans une petite maison située dans un fond, à quelques centaines de pas en arrière. Puis on amena une voiture d'ambulance, et il fut rapporté à Sedan, à son logement de la rue Impériale.

« La partie centrale de la fesse gauche offrait une plaie large de 5 centimètres dans tous les sens et profonde. La première exploration n'y fit pas rencontrer le projectile. A un deuxième examen, fait après le nettoyage des parties, on rencontra près de l'os du bassin une saignée inégale due à la présence d'un corps étranger, arrêté immédiatement sous la peau. Une large incision fut faite, et l'on retira un fragment de plomb provenant du revêtement de l'obus, long de 4 centimètres, large de 2 et épais de 5 millimètres, recouvert par de grandes rondelles de la chemise, du pantalon et du manteau.

« Ces deux plaies communiquaient l'une avec l'autre par un trajet de 14 centimètres de long, qui était le chemin parcouru par le fragment métallique.

« La blessure se comporta bien, grâce à ces soins immédiats et à la bonne constitution du maréchal. Le 5, dans l'après-midi, il put être transporté à 3 lieues de Sedan, au petit château de Pourru-aux-Bois. Aucun accident sérieux n'entrava la marche continue vers la guérison, si ce n'est un décollement assez étendu qui céda à une compression méthodique, et quelques accès de fièvre légère, qui cédèrent au sulfate de quinine.

« A la date du 4 novembre, nous avons fait visite à M. et Mme de Mac-Mahon, à la résidence de Pourru-aux-Bois. Sa guérison est presque complète. L'illustré blessé marche un peu, sort en voiture dans les environs, et attend la désignation de la résidence qui lui sera indiquée par le roi Guillaume.

« Des deux plaies, l'une est absolument fermée : celle d'entrée du projectile n'est pas encore entièrement guérie, mais elle sera dans quelques jours. Le maréchal sera tenu pendant quelques mois encore à des précautions, mais il guérira sans aucune infirmité.

« D^r F. CUENNE fils.
« Méd.-maj., 1^{re} classe. »

Ce pays, délivré des hulans, affranchi des réquisitions par les francs-tireurs et les mobiles de la Dordogne que commande M. Cathelineau, c'est la campagne qui s'étend tout autour de Beaugency jusqu'à Cléry. Dans cette dernière localité, M. Cathelineau a même repris à l'ennemi un convoi de provisions qu'il en emportait.

On a raconté, dit le Journal de Loiret, dans plusieurs journaux, que la statue de Jeanne-Darc avait été déplacée par les Prussiens de l'endroit où elle s'élevait. On a même prétendu qu'ils l'avaient transportée hors d'Orléans, sans doute pour en décorer l'une des places de Berlin ou de Munich. D'autres se sont contentés de dire que l'ennemi avait dégradé et mutilé les bas-reliefs de la statue.

Toutes ces assertions sont erronées. Le seul outrage qu'un prussien ait fait, à ce monument, c'est d'avoir enlevé de son épi une des couronnes qu'on y avait déposées dans une patriotique et pieuse intention.

Cet acte grossier a été, dit-on, puni par le général de Thann.

BELFORT

Le Moniteur prussien donne les détails suivants sur la forteresse de Belfort :

Après plusieurs combats, toujours favorables aux troupes allemandes, celles-ci ont poussé maintenant jusqu'à proximité de la forteresse de Belfort, qui est cernée depuis le 3 novembre. La forteresse de Belfort est des plus importantes pour les communications avec le sud-est de la France ; dans ces derniers temps, sa valeur a encore augmenté à la suite de la construction de trois lignes ferrées qui y ont leur point de réunion ; mais en ce moment Belfort acquiert une signification toute exceptionnelle, car la partie méridionale de l'Alsace sera complètement garantie à l'Allemagne que par la possession de cette forteresse.

A Belfort se croisent les lignes ferrées qui se dirigent à l'est vers Bâle, en passant par Altkirch et Muthouse, à l'ouest vers Paris, par Vesoul, et au sud-ouest vers Besançon, par la vallée du Doubs ; ces trois lignes entretiennent les communications avec la Suisse et avec le midi et le sud-est de la France.

Cette forteresse de premier rang (et non de deuxième rang, comme quelques journaux l'ont dit à tort), est située sur la Savoureuse, dans une plaine où s'élèvent plusieurs groupes de hauteurs, au pied de montagnes calcaires, dont le mont Miotte, haut de 1,500 pieds, et le mont de la Justice, haut de 1,300 pieds, sont les plus importantes. Belfort défend les passages entre les Vosges et le Jura ; il ferme les routes conduisant de la basse Alsace dans la vallée du Doubs, et il couvre notamment la route canalisée sous le nom de « Trouée de Belfort. »

La ville est dominée par une citadelle, construite par Vauban, et qui, bâtie sur un rocher à pic, est entourée d'une enceinte bastionnée, qui la sépare de deux faubourgs importants.

En dehors de ces fortifications de la Roche de Belfort, dont le point le plus élevé dépasse de 200 pieds le niveau de la Savoureuse, Belfort est constamment défendu par le camp retranché permanent du Yallon, qui peut contenir environ 20,000 hommes, et qui est protégé par les forts puissants de la Miotte et de la Justice, ainsi que par les ouvrages plus modernes des Barres et des Hautes-Perches.

La ville est une des plus importantes localités du Haut-Rhin ; elle compte 8,400 habitants, est la résidence des diverses autorités civiles et militaires, possède quelques monuments remarquables, comme l'hôpital, la synagogue, le théâtre, et il s'y fait un commerce de transit assez important.

Lorsqu'il est question d'un siège de Belfort, il est impossible de ne pas tenir compte du château fort de Montbéliard, qui appartenait en dernier lieu, après une série de péripéties au duc Charles-Eugène de Wurtemberg, mais qui fut pris par la France en 1793, en même temps que plusieurs autres points enclavés dans l'Alsace et qui lui furent cédés complètement par la paix de Lunéville, en 1801. Depuis cette époque, la ville de Montbéliard appartient au département du Doubs ; elle a 6,470 habitants et des fabriques très-importantes d'horlogerie, des tanneries, des filatures, etc., etc.

Située au confluent de l'Allaine, de la Savoureuse et de la Laisine (ou Lusine), et de plus sur le canal du Rhône au Rhin, celle-ci n'est distante de Belfort que de trois milles, et couvre le chemin de fer de la vallée du Doubs, et celui qui conduit à Besançon et qui passe sous les murs du château fort, dont les ouvrages ont été maintenus par le décret impérial du 26 juin 1867, qui avait déclassé beaucoup de places fortes. Montbéliard a non-seulement de l'importance comme point de routes, mais aussi par sa situation sur le canal ci-dessus désigné, qui est couvert en partie par les canaux du château. Parmi les ouvrages de ce fort, qui est renouvelé en 1751, la tour Bossue et la tour Neuve méritent particulièrement d'être citées ; la première date du xv^e, la seconde du xv^e siècle.

COMMISSION MUNICIPALE DE ROUBAIX

Sommaire de la séance du 17 novembre 1870

Présidence de M. C. Descat.

Sont présents : MM. Descat, Lagache, Duthoit, Dewariez, Barbotin